

Conditions Définitives en date du 1 juin 2016



NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA

(une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, JF Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.182 619)

(Emetteur)

Emission d'Obligations de EUR 30.000.000 dont le remboursement final est référencé sur le cours de l'Action LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON et venant à échéance le 19 août 2026

***Inconditionnellement et irrévocablement garanties par Natixis
sous le
Programme d'émission d'Obligations
de 10.000.000.000 d'euros
(le Programme)***

Toute personne faisant ou ayant l'intention de faire une offre des Obligations pourra le faire uniquement :

- (i) dans des circonstances dans lesquelles il n'y a pas d'obligation pour l'Emetteur ou tout Agent Placeur de publier un prospectus en vertu de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus dans chaque cas, au titre de cette offre ; ou
- (ii) dans les Juridictions Offre au Public mentionnées au Paragraphe 7 de la Partie B ci-dessous, à la condition que cette personne soit un Agent Placeur ou un Etablissement Autorisé (tel que ce terme est défini dans le Prospectus de Base) Partie B ci-dessous et que cette offre soit faite pendant la Période d'Offre précisée à cette fin et que toutes les conditions pertinentes quant à l'utilisation du Prospectus de Base aient été remplies.

Ni l'Emetteur, ni l'Agent Placeur n'a autorisé ni n'autorise l'offre d'Obligations dans toutes autres circonstances.

L'expression **Directive Prospectus** désigne la Directive 2003/71/CE telle que modifiée, et inclut toute mesure de transposition dans l'Etat Membre de l'EEE concerné.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés dans les présentes seront réputés être définis pour les besoins des Modalités (les **Modalités**) figurant dans les sections intitulées "*Modalités des Obligations*" et "*Modalités Additionnelles*" dans le Prospectus de Base en date du 19 juin 2015 ayant reçu le visa n° 15-285 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 19 juin 2015 et les suppléments au Prospectus de Base en date du 5 août 2015, du 10 août 2015, du 1^{er} septembre 2015, du 29 février 2016, du 22 mars 2016 et du 27 mai 2016, qui ensemble constituent un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE (la **Directive Prospectus**) telle que modifiée dans la mesure où ces modifications ont été transposées dans un Etat-Membre. Le présent document constitue les Conditions Définitives des Obligations décrites dans les présentes au sens de l'article 5.4 de la Directive Prospectus, et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base tel que complété. Une information complète concernant l'Emetteur et l'offre d'Obligations est uniquement disponible sur base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base tel que complété. Un résumé de l'émission des Obligations est annexé aux présentes Conditions Définitives. Le Prospectus de Base, les présentes Conditions Définitives et les suppléments au Prospectus de Base (dans chaque cas, avec tous documents qui y sont incorporés par référence) sont disponibles pour consultation à, et des copies peuvent être obtenues de BNP Paribas Securities Services (en sa qualité d'Agent Payeur Principal), Les Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère, 93500 Pantin, France et auprès de Natixis, 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. Le Prospectus de Base et les suppléments au Prospectus de Base sont également disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

1. Emetteur :	Natixis Structured Issuance SA
2. (i) Souche n° :	111
(ii) Tranche n° :	I
3. Garant :	Natixis
4. Devise ou Devises Prévue(s) :	Euro (« EUR »)
5. Montant Nominal Total :	
(i) Souche :	EUR 30.000.000
(ii) Tranche :	EUR 30.000.000
6. Prix d'Emission de la Tranche :	99,91 % du Montant Nominal Total
7. Valeur Nominale Indiquée :	EUR 1.000
8. Date d'Emission :	3 juin 2016
9. Date d'Echéance :	19 août 2026
10. Forme des Obligations :	Au porteur
11. Base d'Intérêt :	Non Applicable
12. Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement Indexé sur Action
13. Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement / Paiement :	Non Applicable
14. Option de Rachat/Option de Vente :	Non Applicable

15. **Date des autorisations d'émission :** Décision du Conseil d'Administration de NATIXIS Structured Issuance SA en date du 6 avril 2016

16. **Méthode de distribution :** Non syndiquée

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

17. **Dispositions relatives aux Obligations à Taux Fixe :** Non Applicable

18. **Dispositions relatives aux Obligations à Taux Variable :** Non Applicable

19. **Dispositions relatives aux Obligations Zéro Coupon :** Non Applicable

20. **Dispositions relatives aux Coupons applicables aux Obligations Indexées :** Non Applicable

21. **Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Titres de Capital (action unique) :** Applicable

(i) **Société :** LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON

(ii) **Action :** Action ordinaire de la Société ayant, à la Date d'Emission le code ISIN : FR0000121014 et le Code Bloomberg MC FP

(iii) **Marché :** Conformément à la Modalité 15

(iv) **Marché Lié :** Conformément à la Modalité 15

(v) **Prix Initial :** Conformément à la Modalité 15

(vi) **Barrière :** Non Applicable

(vii) **Evénement Activant :** "inférieur à la Barrière Activante"

• **Barrière Activante :** Désigne 60% du Prix Initial

• **Date de Début de la Période d'Activation:** Désigne la Date d'Evaluation prévue au 5 août 2026

• **Convention de Jour de Bourse Prévu pour la Date de Début de la Période d'Activation :** Applicable

• **Date de Fin de la Période d'Activation:** Désigne la Date d'Evaluation prévue au 5 août 2026

	<ul style="list-style-type: none"> Convention de Jour de Bourse Prévu pour la Date de Fin de la Période d'Activation : 	Applicable
	<ul style="list-style-type: none"> Heure d'Evaluation de l'Activation : 	Conformément à la Modalité 15
(viii)	Événement Désactivant :	Non Applicable
(ix)	Événement de Remboursement Automatique Anticipé :	Applicable, voir l'Annexe Technique aux Conditions Définitives
(x)	Intérêt Incremental :	Non Applicable
(xi)	Date de Détermination Initiale :	5 août 2016
(xii)	Dates de Constatation Moyenne :	Non Applicable
(xiii)	Période(s) d'Observation(s) :	Non Applicable
(xiv)	Date d'Evaluation :	Applicable, voir l'Annexe Technique aux Conditions Définitives
(xv)	Nombre(s) Spécifique(s) :	Sept (7) Jours de Bourse Prévus
(xvi)	Heure d'Evaluation :	Conformément à la Modalité 15
(xvii)	Remboursement par Livraison Physique :	Non Applicable
(xviii)	Pourcentage Minimum :	Non Applicable
(xix)	Taux de Change :	Non Applicable
(xx)	Monétisation :	Non Applicable
(xxi)	Changement de la Loi :	Applicable
(xxii)	Perturbation des Opérations de Couverture :	Applicable
(xxiii)	Coût Accru des Opérations de Couverture :	Applicable
22.	Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Indice (indice unique) :	Non Applicable
23.	Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Titres de Capital (panier d'actions) :	Non Applicable

24.	Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Indices (panier d'indices) :	Non Applicable
25.	Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Matières Premières (matière première unique) :	Non Applicable
26.	Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Matières Premières (panier de matières premières) :	Non Applicable
27.	Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Fonds (fonds unique) :	Non Applicable
28.	Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Fonds (panier de fonds) :	Non Applicable
29.	Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Dividendes :	Non Applicable
30.	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur un ou plusieurs Contrat à Terme :	Non Applicable
31.	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Panier(s) de Contrats à Terme :	Non Applicable
32.	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur l'Inflation :	Non Applicable
33.	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Risque de Crédit :	Non Applicable
34.	Obligations Indexées sur Devises :	Non Applicable
35.	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Taux :	Non Applicable
36.	Dispositions relatives aux Obligations Hybrides :	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

37.	Montant de Remboursement Final :	Le Montant de Remboursement Final sera calculé selon la formule <i>Série de Vanilles Conditionnelles Autocall</i> de l'Annexe Technique aux Conditions Définitives ci-dessous.
-----	---	--

38.	Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :	Non Applicable
39.	Option de Remboursement au gré des Porteurs :	Non Applicable
40.	Montant de Remboursement Anticipé :	
	(i) Montant(s) de Remboursement Anticipé (pour des raisons différentes que celles visées au (ii) ci-dessous) pour chaque Obligation :	Conformément à la Modalité 15
	(ii) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Obligation payée lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5(f)), pour illégalité (Modalité 5(j)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 8) :	Conformément aux Modalités
	(iii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5(f)) :	Conformément aux Modalités

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX OBLIGATIONS

41.	Forme des Obligations :	Obligations dématérialisées au porteur
42.	Centres d'Affaires pour les besoins de la Modalité 4 :	Non Applicable
43.	Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux Jours de Paiement pour les besoins de la Modalité 6(a) :	TARGET
44.	Dispositions relatives aux Obligations à Libération Fractionnée : montant de chaque paiement comprenant le Prix d'Emission et la date à laquelle chaque paiement doit être fait et, le cas échéant, des défauts de paiement, y compris tout droit qui serait conféré à l'Emetteur de retenir les Obligations et les intérêts afférents du fait d'un retard de paiement :	Non Applicable
45.	Dispositions relatives aux Obligations à Versement Echelonné :	Non Applicable

46. **Masse (Modalité 10) :** Les noms et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
- F&S Financial Services SAS**
8, rue du Mont Thabor
75001 Paris
- Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 425€ par an au titre de ses fonctions.
47. **Le Montant Nominal Total des Obligations émises a été converti en euros au taux de [●], soit une somme de :** Non Applicable

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Obligations sur *le marché réglementé* de la Bourse du Luxembourg décrits ici dans le cadre du programme d'émission d'Obligations de 10.000.000.000 d'euros de Natixis Structured Issuance SA.

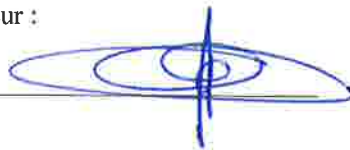
RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par :

Dûment habilité



Jérôme Letscher
DIRECTOR